

Page 2
Copie certifiée conforme à l'original

Nº 02

" VALTONUS "

13 JAN. 1995

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 F
RCS CORBEIL B 398 003 954 (94B01682)

SIEGE SOCIAL
9, rue de la Vierge
91440 BURES/YVETTE

A376

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
25 SEPTEMBRE 1994

La séance a débuté à 19H30.

L'assemblée générale a été convoquée à la suite de la démission de deux administrateurs qui sont :

- Madame Joëlle TACQUENIER
- Madame Françoise LETUMIER

Madame Joëlle TACQUENIER démissionne également de son poste de P.D.G
L'assemblée générale désigne Monsieur Jean LOIZE et Madame Odile BOLLE comme nouveaux administrateurs.

La séance est levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau

Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur
O. Bolle

Bon pour acceptation du mandat
d'administrateur.

[Signature]
Kneffer

" VAL TONUS "

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 F
RCS CORBEIL B 398 003 954 (94B01682)

SIEGE SOCIAL
9, rue de la Vierge
91440 BURES/YVETTE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 OCTOBRE 1994

Le conseil d'administration s'est réuni le 7 Octobre 1994
au siège social, 9, rue de la Vierge 91440 BURES/YVETTE,
sur convocation du Président, Mme JOELLE TACQUENIER.
Il résulte du registre de présence, signé par les adminis-
trateurs à leur entrée en séance, que sont présents.

- Monsieur Jean LOIZE
- Monsieur Daniel SANGOUMA
- Monsieur Claude BOLLE
- Monsieur Bruno DA SILVA
- Madame Annie LOIZE
- Madame Odile FOUANON

Absents et excusés :

- Monsieur François KIEFFER
- Madame Joëlle TACQUENIER

En Préambule :

- Démission de Madame Joëlle TACQUENIER de ses mandats d'administrateur et de P.D.G.
- Démission de Madame Françoise LETUMIER de son mandat d'administrateur.

1° NOUVELLE NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

- Monsieur Jean LOIZE
- Madame Odile FOUANON épouse BOLLE

sont nommés en remplacement de Madame Joëlle TACQUENIER et de Madame Françoise LETUMIER.
Pas de changement concernant les autres administrateurs.

2° NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL:

- Monsieur Jean LOIZE est nommé P.D.G. en remplacement de Madame Joëlle TACQUENIER.

Q.B.F. BOLS

4

3° NOMINATION DU SECRETAIRE DU CONSEIL:

- Monsieur Bruno DA SILVA, est nommé secrétaire du conseil d'administration.

4° REMUNERATIONS D'INTERVENANTS:

- Du Commissaire au comptes et de l'expert comptable: Monsieur Claude BOLLE, Directeur Général, s'occupe de négocier au mieux la rémunération de ces deux intervenants.

5° PRESENTATION DE LA SITUATION DES COMPTES PAR LE DIRECTEUR GENERAL:

Période relative à l'article 40 du 14/6 au 18/7/94:

- Utilisation du capital :	500.000 F
- Fonds de commerce:	50.000 F
- Frais de constitution:	94.214 F
- Article 40 :	148.000 F

(dépenses générées du 13/6 au 18/7/94)

Il ne reste plus à payer pour la période de l'article 40 qu'une facture de Télécom et de la Société de télé-surveillance, qui sont en attente.

Par rapport au capital de 1 MF, il restait 200 KF au 18/7 comme fonds de roulement.

Au 30 Septembre 1994, la situation créditrice en banque est de 148.000 F, à laquelle on peut rajouter 75000 F de chèques à encaisser.

Monsieur BOLLE présente le récapitulatif des sommes avancées par lui-même et par Monsieur LOIZE avant ouverture du compte bancaire de la SA VALTONUS.

Les sommes correspondantes s'élèvent respectivement à : 75.786.66 Frs (soixante quinze mille sept cents quatre vingt six francs, soixante six centimes), pour MR ET MME BOLLE et à : 2503,21 Frs (deux mille cinq cents trois francs vingt et un centimes), pour MR LOIZE.

Ces documents joints au présent procès-verbal sont approuvés par les membres du conseil.

Entre le 1er et le 6 Octobre, le CA TTC réalisé a été de: 376.430 F. Les journées " portes ouvertes du 1 et 2 Oct ont été une réussite.

Compte tenu de l'art 40, les dépenses depuis le 13 Juin jusqu'au 30 Septembre ont été de : 538.000 F, les recettes de 356.000 F

6° PROCEDURE DE LA SIGNATURE DES CHEQUES:

Les chèques jusqu'à 2000 F pourront être signés par Mme PLISSON qui s'occupe de la comptabilité.

Au delà de ce montant, la signature de deux des trois personnes désignées ci-dessous sera nécessaire :

- Jean loize
- Claude Bolle
- Bruno Da Silva

ORF BLS

L

Cette nouvelle procédure sera mise en place dès fin Octobre 1994.

Le choix de la banque s'effectuera à ce moment là.

Une banque proche du siège de la société sera choisie.

C'est également à ce moment là que nous saurons si notre demande de prêt auprès du Crédit Lyonnais a été acceptée. Monsieur Bruno DA SILVA s'occupera du placement financier de la trésorerie positive du club en relation avec Mme PLISSON.

Monsieur Jean LOIZE souhaite un contrôle sur tous les chèques (débités et non débités) avec une visibilité mensuelle. Monsieur Bruno DA SILVA et Monsieur Claude BOLLE verront avec Madame PLISSON sa mise en place.

7° SUITE A DONNER AUX ACTIVITES:

- Garderie
- Enfants
- Piscine (bébés nageurs)

Ces programmes sont encore trop récents pour décider des changements.

8° DIVERS:

- Organigramme :

Il est souhaité qu'en l'absence de Pierre BOLLE, Michel PAJANACCI puisse le remplacer, et s'occuper également du " management " du personnel d'entretien. Il sera demandé à Pierre BOLLE, de former Michel Pajanacci, pour qu'il puisse faire face à des problèmes techniques mineurs qui peuvent se présenter.

- Horaires des nocturnes :

Après discussion les changements d'horaire sont trop récents pour décider à nouveau de changer. Le test continue donc jusqu'à fin Déc 1994.

- Squash :

La question est posée de savoir si compte tenu des réservations des équipes de squash du club.

Il reste suffisamment des possibilités d'heures de courts libres pour les autres joueurs .

Réponse affirmative de Claude BOLLE, grâce aux nouvelles feuilles de réservation .

Le dynamisme du squash est salué par tous.

La licence squash est obligatoire pour ceux qui prennent la carte squash ou la carte toutes activités.

- Prime : Sur proposition unanime du conseil.

Une prime exceptionnelle de 4000F, sera versée à Michel PAJANACCI, pour son activité très positive des mois d'Aout et Septembre.

O. BF BLS

h

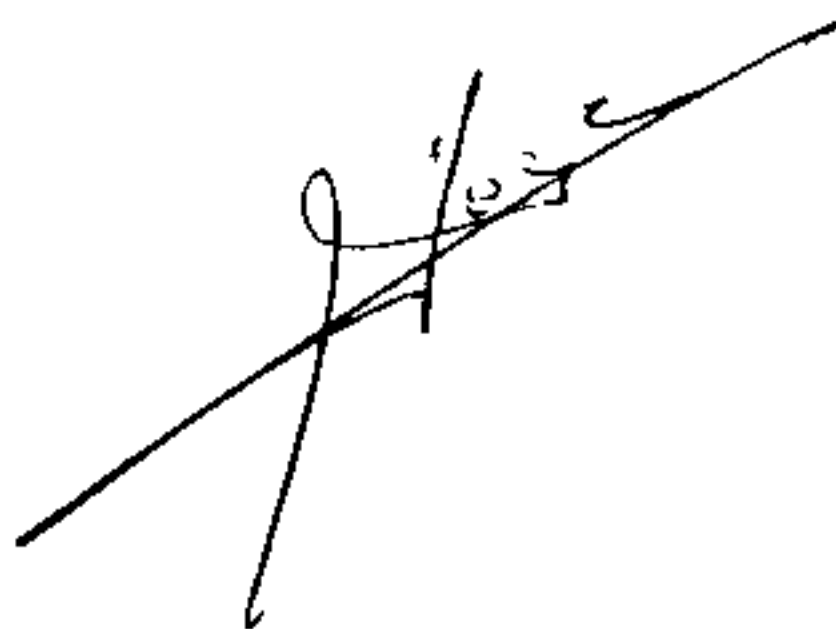
- Les contrats de sous-location :
Mr Claude BOLLE s'occupe de négocier au mieux les intérêts de la Société , les baux de sous-location avec les différents intéressés.
Le cabanon situé devant le club devra être libéré pour fin Octobre par Alain Deveille.
Un courrier va lui être adressé à cet effet par la direction générale dans les plus brefs délais.
- Proposition d'achat du terrain:
Mr Jean LOIZE et Mr Claude BOLLE, vont contacter Mr Le Maire dans ce sens.
- Utilisation salle de danse N°2
L'utilisation de la salle N°2 sera à revoir, notamment pour une utilisation musculation.

La séance est levée à 23 heures .

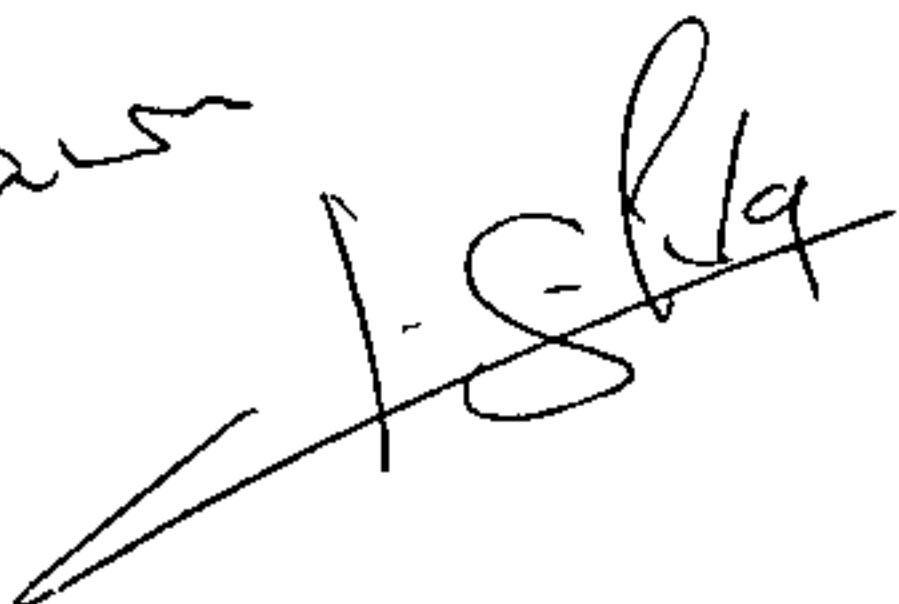
Points à revoir lors de la prochaine réunion:

- les activités enfants
- la garderie
- piscine (bébés nageurs)
- présentation de l'organigramme
- travaux à effectuer

Le Conseil d'Administration



U. Bolu-Fraun




RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES PAR MR ET MME BOLLE

- HAVAS PARUTION (Républicain parution)	9.08.94	381.40
- SOTRAM (location benne)	16.08.94	2312.26
- SAINT-MACLOU	22.08.94	80.00
- RAVASSARD	15.06.94	11860.00
- GREFFE TRIBUNAL (KBIS)	11.08.94	1227.85
- HAVAS PARUTION (Républicain parution)	26.07.94	1525.65
- DEMACHY (frais sur caution)	22.07.94	3000.00
- LEROY-MERLIN (fournitures diverses)	13.08.94	207.50
- BNP (frais sur chèque)	22.08.94	71.00
- TRESOR PUBLIC (enregistrement statut)	25.08.94	500.00
- CARREFOUR (frais réception)	20.07.94	721.00
- FF SQUASH (inscription équipe squash)	23.08.94	3000.00
- FF SQUASH (inscription club squash)	23.08.94	400.00
- Acompte / salaire Pierre BOLLE	24.07.94	1000.00
- Avance sur dépenses Pierre BOLLE	16.08.94	600.00
- Acomptes sur salaires	20.06.94	48900.00

TOTAL GENERAL..... 75786.66

RECAPITULATIF DES DEPENSES REGLEES PAR MR LOIZE

- LEROY MERLIN	09.08.94	222.97
- LEROY MERLIN	09.08.94	1879.30
- BRICAILLERIE	09.08.94	13.30
- CARREFOUR	01.10.94	107.50
- NIOCHAU	01.10.94	297.00

TOTAL GENERAL..... 2503.21
(remboursement effectué en espèces)

U.B.
B.K.

h